Centre de Formation et de Préparation à l'Examen de Taxi

INSCRIPTION FORMATION CONTINUE 2024

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance :_____ Ville : _____ Dépt ou pays : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville _____

Mail du **stagiaire** : _____

Tél **du stagiaire** : _____

Mail **employeur** : _____

Année obtention examen : _____

Département(s) d'obtention : _____

Cachet de l'entreprise :

Année de l'obtention de la carte prof. : _____ Numéro de carte prof. : _____

Date de fin de validité de votre dernière formation continue : _____

Pièces à joindre pour valider votre inscription :

- **Le règlement intérieur signé du stagiaire**
- **Photocopie de la carte professionnelle**
- **La présente fiche d'inscription**
- **Le règlement de 320 € à l'ordre du CFPET**

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SONT ACCEPTÉS

Stage choisi : **Dates :** _____

Lieux : _____

NB : Le stage de formation continue peut s'effecteur dans le département de votre choix

Les chèques sont encaissés à l'inscription. En cas de désistement, le remboursement intégral sera effectué à la demande du stagiaire. NB : Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée ; le nombre de personnes est limité à 20 candidats par stage. Une convocation sera adressée aux conducteurs une quinzaine de jours avant le début de session. Le stage peut être annulé s'il comporte moins de 6 stagiaires.

Version du 16 avril 2024

EI Olivier Chrétien - 1 rue Bernard Maris, bâtiment Rubixco, 37270 Montlouis sur Loire – ☎ 02 45 34 09 75
✉ taxi.ecole@orange.fr – SIRET: 341 577 120 00049
Enregistré sous le n° 24 37 02099 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire
Agréments : Indre et Loire : 2003/37/3 – Loir et Cher : 2020-111 – Eure et Loir : 2009/01 – Cher : 18-12-01 – Loiret : T1304502 – Maine et Loire 49.05.03

Centre de Formation et de Préparation à l'Examen de Taxi

DATES DES STAGES 2024 :

Angers :	mardi 22 octobre 2024	et	mercredi 23 octobre 2024

Blois :	mardi 18 juin 2024	et	mercredi 19 juin 2024
	mardi 17 décembre 2024	et	mercredi 18 décembre 2024

Bourges :	Jeudi 17 octobre 2024	et	vendredi 18 octobre 2024

Chartres :	lundi 6 mai 2024	et	mardi 7 mai 2024

Orléans :	mardi 19 novembre 2024	et	mercredi 20 novembre 2024

Tours :	lundi 6 mai 2024	et	mardi 7 mai 2024
	samedi 16 novembre 2024	et	samedi 23 novembre 2024

EI Olivier Chrétien - 1 rue Bernard Maris, bâtiment Rubixco, 37270 Montlouis sur Loire – ☎ 02 45 34 09 75
✉ taxi.ecole@orange.fr – SIRET: 341 577 120 00049
Enregistré sous le n° 24 37 02099 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire
Agréments : Indre et Loire : 2003/37/3 – Loir et Cher : 2020-111 – Eure et Loir : 2009/01 – Cher : 18-12-01 – Loiret : T1304502 – Maine et Loire 49.05.03

Centre de Formation et de Préparation à l'Examen de Taxi

REGLEMENT INTERIEUR
STAGES DE FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEURS DE TAXI

Article 1 : Le CFPET, centre de formation agréé, organise des stages de formation continue pour les conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle, en conformité avec l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi.

Article 2 : Ces stages, d'une durée de 14 heures, porteront sur :

- le droit des transports publics particuliers de personnes
- de la règlementation spécifique à l'activité de taxi
- de la sécurité routière
- de la gestion et développement commercial ou de la prévention et secours civiques

Article 3 : Le CFPET acceptera les inscriptions dans la limite des places disponibles et n'acceptera que les dossiers d'inscription **complets. (Fiche d'inscription complétée ; un exemplaire du présent règlement signé du stagiaire ; une photocopie de la carte professionnelle du conducteur inscrit ; le règlement à l'ordre du CFPET.)**

Article 4 : Le montant pour 2024 est de 320 euros nets de taxes par stagiaire. Les entreprises peuvent solliciter leur organisme collecteur de formation pour obtenir le remboursement éventuel (FAF, OPCO ...). **Le règlement est à effectuer à l'inscription,** les chèques sont encaissés à l'inscription. En cas de désistement du stagiaire, le stage est remboursé à sa demande.

Article 5 : Les stagiaires s'engagent à avoir un comportement de probité et de courtoisie entre eux ainsi qu'envers les formateurs. En cas de manquement, le formateur pourra exclure le stagiaire. Dans ce cas, le remboursement total du stage sera effectué auprès du stagiaire mais il ne lui sera pas délivré d'attestation de suivi de formation continue et un rapport sera adressé à la préfecture concernée.

Article 6 : Le CFPET se réserve le droit d'annuler les stages comportant moins de 6 personnes. Dans ce cas, les candidats inscrits seront totalement remboursés.

Article 7 : A l'issue du stage, une attestation sera délivrée aux stagiaires. Ce document, d'une validité de 5 ans, est à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle dans l'exercice de la profession.
Cette attestation ne pourra être délivrée qu'aux stagiaires présents à la totalité du stage.

Article 8 : Conformément à la règlementation en vigueur, le CFPET adressera annuellement au préfet du département les noms et numéros de cartes professionnelles des conducteurs de taxi ayant suivi le stage de formation continue obligatoire.

Article 9 : Les participants aux stages s'engagent à respecter le présent règlement, sans réserve.

Date et signature du stagiaire :

EI Olivier Chrétien - 1 rue Bernard Maris, bâtiment Rubixco, 37270 Montlouis sur Loire – ☎ 02 45 34 09 75
✉ taxi.ecole@orange.fr – SIRET: 341 577 120 00049
Enregistré sous le n° 24 37 02099 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire
Agréments : Indre et Loire : 2003/37/3 – Loir et Cher : 2020-111 – Eure et Loir : 2009/01 – Cher : 18-12-01 – Loiret : T1304502 – Maine et Loire 49.05.03